

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 JANVIER 2011

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;

Présents :

MM. BLOESING Théo - HERRMANN Arsène - DEBES Martial, Adjoint ;
Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - ZENSES Christa - MM. DAHLET Gilbert -
KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul - LAMBERT Lucien - NEHLIG Christian -
SCHMITT Fabien.

Absents excusés : MM. FREYMANN Jean-Marie et NUSSLEIN Paul ayant donné pouvoir respectivement à MM. KIRSCH Jean-Paul et BLOESING Théo.

1. Attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux de renaturation de l'Eichel

Monsieur le maire expose le projet des travaux de réhabilitation des berges de nos cours d'eau, en conformité avec les orientations du SAGEECE de l'Eichel.

La maîtrise d'œuvre portera sur les travaux de restauration des cours d'eau de l'Eichel et du Tiefgraben avec le traitement de la végétation des berges et du lit (coupe d'arbres, élagage et enlèvement des embâcles), la plantation d'espèces adaptées, la consolidation des ouvrages, la continuité écologique de la rivière, la protection des berges... et une étude technique sur l'ouvrage du moulin.

Les bureaux d'études consultés ont déposé une offre de service pour une mission complète de maîtrise d'œuvre, conformément aux cahiers des charges.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu la proposition d'honoraire, dressée le 15 décembre 2010 par le cabinet ECODEVE de Sélestat, relative à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'Eichel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Confier la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'Eichel au cabinet ECODEVE de Sélestat ;
- Accepter le taux de rémunération de cette mission de 11,46 %, déterminé sur la base d'un montant estimatif des travaux de 200.000,- € HT ;
- Solliciter les aides financières du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- Autoriser Monsieur le maire à signer et notifier le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes pièces relatives à ce projet.

2. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le maire commente la situation de trésorerie de la commune, qui demeure dans l'attente notamment du versement des subventions dues au titre de l'aménagement du parking de la gare. Dans l'attente de l'encaissement de ces aides, il convient d'assurer le paiement de ces travaux par le recours à une ligne de trésorerie.

Considérant le plan de financement des travaux d'aménagement du parking de la gare et la signature d'une convention de financement avec la région Alsace et la SNCF,

Vu le besoin ponctuel et éventuel de disponibilités d'un montant estimé à 100.000,- €,

Vu les conditions d'ouverture d'une ligne de trésorerie proposées par les établissements financiers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- Réaliser auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie d'un montant en capital de 100.000,- € (cent mille euros) aux conditions suivantes :
 - Durée de la ligne de trésorerie : un an,
 - Taux T4M de 0,49016 % augmenté d'une marge de 1.00 point,
 - Remboursement par affectation du produit des subventions,
 - Remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis, ni pénalité ;
- Débloquer les fonds en fonction des besoins de disponibilités ;
- Signer le contrat de financement à intervenir avec le Crédit Mutuel sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat.

Les intérêts, calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit. Pendant la durée du contrat, la commune s'engage à créer et mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes ou redevances nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

3. Classement du concours 2010 des maisons illuminées

Monsieur le maire présente le résultat du concours 2010 des maisons illuminées. L'exploitation des fiches d'appréciation complétées par le jury permet d'arrêter le classement et proposer l'attribution des différents prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le classement du concours 2010 des maisons illuminées ;
- Autorise le maire à procéder au versement des prix TTC selon les tableaux suivants :

Maisons sans jardin

Clit	Nom des lauréats	Prix
1	KIRCH Jean Paul	75,-
2	KLEIN Gilbert	75,-
3	LAMBERT Lucien	75,-
4	GRABHERR Bernard	60,-
	EHRHARDT Manuel	60.-
6	ICHOUZA Guy	45.-
7	KAPPES Norbert	45,-
8	MULLER Pascal	30,-
	DEHLINGER Louise	30,-
10	HENGEL Chantal	30.-

Maisons avec jardin

Clit	Nom des lauréats	Prix
1	BOURDIN Louis	75,-
2	BOURDIN Michel	75,-
3	FERSING Léon	75,-
	GAPP Michel	75,-
5	DEHLINGER Gaston	60,-
6	DEHLINGER Raphaël	45.-
	HOFFMANN Jean Pierre	45,-
8	LUDMANN Gilbert	30,-
9	KIEFER Benoît	30,-
	BIRLOUEZ Frantz	30.-
Prix d'encouragement :		
	DAHLET Gilbert	20.-
	SANCHEZ Alphonse	20.-
	LEISMANN Bernard	20.-
	BUCK Jacky	20.-
	ORDITZ Jean-Marie	20.-
	STUTZMANN Christian	20.-
	ANSOUL Thierry	20.-

4. Nouveau règlement du concours des maisons fleuries et illuminées

Monsieur le maire commente l'ancien règlement du concours des maisons fleuries et illuminées, qui nécessite une certaine refonte afin d'obtenir une adhésion plus large auprès des différents lauréats.

Le nouveau règlement pourrait reprendre les orientations du concours national des villages fleuris, qui attribue des fleurs et ne récompense que les changements de catégorie. Les maisons illuminées se verraient honorées d'étoiles. Un prix serait accordé en fonction de la catégorie préconisée par les membres du jury.

Un projet de règlement sera soumis au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

5. Construction d'une toiture sur la cuisine de la salle polyvalente

Après étude de diverses offres de prix et vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 16 décembre 2010 par l'entreprise BATI Fermetures de Oermingen, relatif à la construction d'une toiture sur la cuisine de la salle polyvalente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir le devis de l'entreprise BATI Fermetures pour un montant HT de 7.945,00 € ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser le maire à signer le devis et tous documents utiles.

6. Pose d'un revêtement de sol dans une classe de l'école primaire

Après étude de diverses offres de prix et vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 30 décembre 2010 par l'entreprise SENE de Sarre-Union, relatif à la fourniture et la pose d'un revêtement de sol dans une salle de classe de l'école primaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir le devis de l'entreprise SENE pour un montant HT de 2.281,20 € ;
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal ;
- Autoriser le maire à signer le devis et tous documents utiles y afférents.

7. Modification du règlement de la location de la salle polyvalente

Monsieur le maire présente les dispositions du nouveau règlement de la location de la salle polyvalente et commente plus particulièrement les modifications suivantes :

- Respect des consignes de tri des ordures ménagères, avec risque de retenue d'un montant de 50,- € sur la caution en cas de refus de collecte,
- Utilisation des seuls emplacements réservés aux stationnements,
- Interdiction de fumer dans la salle et incitation à faire utiliser l'espace latéral extérieur par les fumeurs,
- Recommandation quant à la lutte contre le bruit de voisinage...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver le nouveau règlement de la location du centre socioculturel,
- Fixer la date d'effet de ce règlement au 01 février 2011,
- Charger M. le maire de l'application de ce règlement.

8. Financement des investissements associatifs

Monsieur le maire rappelle la nature et le montant des investissements réalisés pour les associations et manifestations locales, pour lesquels une participation financière est sollicitée au principal bénéficiaire.

Considérant l'achat de systèmes d'éclairage pour un montant HT de 747,00 € et l'acquisition de grilles d'exposition pour un montant HT de 1.095,00 €,
Vu la décision prise par le comité du Photo Club, portant acceptation du principe d'une participation financière à ces investissements,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Solliciter une aide financière de 1.450,- € (mille quatre cent cinquante euros) au Photo Club d'Oermingen,
- Charger Monsieur le maire d'émettre ce titre de recette.

9. Attribution d'une subvention

Monsieur le maire expose la demande de subvention émanant de l'association AFIL visant à obtenir une aide financière pour l'intervention d'une conteuse en centre de détention à l'occasion de la fête de Noël des familles des détenus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser une subvention exceptionnelle à l'AFIL au titre de cette animation,
- Fixer le montant de cette aide financière à 200,- € (deux cents euros),
- Charger Monsieur le maire d'émettre le mandat de dépenses.

10. Divers

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Déneigement devant les écoles et le terrain communal de la rue des Alliés,
- Réfection de locaux au sous-sol de l'école primaire avec installation de nouvelles douches et création d'un local réservé aux arbitres,
- Fonctionnement du syndicat du collège de l'Eichel,
- Organisation de l'opération « une rose, un espoir » par les motards d'Alsace-Bossue au départ d'Oermingen les 16 et 17 avril 2011...

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		NUSSLEIN Paul	Absent excusé
HERRMANN Arsène		DEBES Martial	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé
KAPPES Jean-Marie		KIRSCH Jean-Paul	
LAMBERT Lucien		MICHELS Katia	
NEHLIG Christian		SCHMITT Fabien	
SCHMITT Marie Anne		ZENSES Christa	